Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 42 (1906)

Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLIIme ANNÉE

N° 19.

LAUSANNE

12 mai 1906.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Qu'est-ce que l'Esperanto ? — L'Esperanto. — Caisse des instituteurs bernois. — Chronique scolaire : Vaud. — Bibliographie. —* PARTIE PRATIQUE : *Le ciel du 15 avril au 15 mai. — Les pépinières forestières scolaires. — Sciences naturelles : Le hanneton. — Comptabilité : Prix de revient d'une pépinière forestière. — Cartes célestes.*

AVIS. — *Nous possédons maintenant les 42 années de l'« Educateur ». Merci à tous nos amis.*

QU'EST-CE QUE L'ESPERANTO ?

Nul n'ignore actuellement l'existence d'une langue qui a nom Esperanto : les progrès de sa diffusion sont si rapides, si merveilleux même qu'à l'heure présente toute personne cultivée sait au moins que l'esperanto est une langue artificielle, destinée à faciliter dans une large mesure les relations internationales. Mais ce que beaucoup ignorent encore, ce sont les bases sur lesquelles repose tout l'édifice élégant en même temps que solide, bien que très simplement conçu, de l'esperanto.

Et, tout d'abord, disons que l'esperanto a été créé par un médecin russe, le Dr Louis Zamenhof, né en 1859 et que, dès 1878 déjà, cette langue était théoriquement prête. L'auteur ne publia toutefois qu'en 1887 son premier manuel, après avoir soumis sa langue à l'épreuve d'une longue pratique.

La langue esperanto aspire non pas à destituer et à renverser les langues nationales, œuvre qui serait aussi stupide qu'impossible, mais à devenir la Langue auxiliaire, la seconde pour tous ; elle sera par le fait même, un des moyens les plus propres à établir la paix universelle et la fraternité entre les peuples.

Ceci dit, examinons sans plus tarder la constitution si simple et si claire de l'esperanto qu'on peut saisir en quelques instants tout le mécanisme de cette langue.

L'extrême facilité d'acquisition de l'esperanto repose à la fois : 1° sur sa grammaire réduite à sa plus simple expression et dont les règles sont sans exception ; 2° sur son vocabulaire composé d'un nombre très restreint de racines, en grande partie internationales, et qu'au moyen d'un système ingénieux d'affixes, on peut multiplier autant que besoin s'en fait sentir. La richesse de l'esperanto en vocables l'est à ce point qu'elle surpasse celle de toutes nos langues vivantes.

Un exemple concret nous amènera directement au cœur même de la grammaire esperanto. Soit la racine « parol ». L'adjonction d'un *o* final en fera un substantif: parolo, parole ; l'adjonction d'un *a*, au contraire en fera un adjectif : parola, verbal, oral ; un *e* final donnera l'adverbe : parole, oralement ; un *i*, enfin, donnera l'infinitif du verbe : paroli, parler.

Et c'est ainsi qu'une seule racine peut former quatre mots, correspondant aux quatre grands groupes de mots: substantif, adjectif, adverbe (tiré d'un adjectif) et verbe (infinitif).

De même la racine « komenc » (prononcer c comme ts, dans tsar) donnera : komenco, commencement ; komenca, initial ; komence, initialement et komenci, commencer.

Ces deux exemples nous indiquent donc immédiatement comment d'un mot esperanto il est possible d'en tirer plusieurs autres de la même famille ; ils nous montrent encore que la voyelle finale désigne instantanément à quelle espèce de mots appartient le vocable considéré.

Allons plus loin. Comme l'anglais, l'esperanto ne possède qu'un seul article défini : *la*, lequel est invariable. Quant au pluriel il se marque toujours par un *j* final (prononcer j comme y dans le mot yeux). On dira donc : la patro, le père et la patroj, les pères ; la bona parolo, la bonne parole et la bonaj paroloj, les bonnes paroles.

L'esperanto n'a pas de syntaxe. La difficulté, car c'en était une grande que de concilier toutes les syntaxes de nos langues civilisées, a été résolue par la seule introduction d'un accusatif, caractérisé par l'adjonction d'un *n* à la fin des mots qui jouent le rôle de complément direct. Cette forme accusative nous concède la libre disposition des mots dans la phrase. Cette liberté n'est subordonnée qu'à la clarté du sens, car l'esperanto ne souffre pas l'obscurité de la pensée et du langage et l'on peut dire de lui que « ce qui n'est pas clair n'est pas esperanto ».

Cette légère difficulté de l'accusatif, inutile si l'esperanto ne s'était adressé qu'aux Français, devenait une nécessité pour une langue internationale et du reste, cette difficulté est largement compensée par la suppression radicale de toute syntaxe.

Si j'ajoute enfin qu'en ce qui concerne la prononciation — très simple, mais sur laquelle je ne m'étendrai pas davantage — on prononce toutes les lettres en accentuant toujours l'avant-dernière syllabe des mots, on aura une première notion de la constitution générale de l'esperanto.

Quelques mots maintenant sur la conjugaison. C'est là, on en conviendra, la pierre d'achoppement de toutes nos langues vivantes, aux conjugaisons compliquées, semées d'irrégularités de toute espèce. Eh bien ! aux 2265 terminaisons des conjugaisons françaises, l'esperanto en tout et pour tout oppose les 12 terminaisons régulières et invariables de ses verbes !

Et d'abord, l'esperanto ne fait pas de distinction de genres et à la vérité on ne voit pas du tout pourquoi le mot crayon, par exemple, est masculin, tandis que le mot plume est féminin. Toutefois, la langue internationale n'a garde d'oublier la distinction que l'on doit forcément faire entre personnes du sexe masculin et personnes du sexe féminin. C'est pour cela que le pronom personnel de la troisième personne du singulier se dit *li* pour les personnes du sexe masculin ; *si* (pron. chi) pour les personnes du sexe féminin et *gi* (pron. dgi) pour les êtres à sexe indéterminé ou les choses. Quant aux autres pronoms, ce sont : *mi*, je ; *vi*, tu ou vous (l'esperanto n'emploie pas le tutoiement) ; *ni*, nous et *ili*, eux, elles. Ce qui, avec le *a* final, donnera les déterminatifs : mia, mon ; via, votre ; ilia, leur, etc. C'est le pronom qui marque la personne ; son emploi est donc toujours de rigueur. Le temps est caractérisé par une terminaison, la même pour toutes les personnes. Cette terminaison ne varie qu'avec les temps : *as* marque le présent ; *is* tous les temps passés ; *os* le futur ; *us* le conditionel ; *u* (pron. ou) l'impératif-subjonctif, ces deux modes n'en formant en bonne logique qu'un seul.

Un point, c'est tout ; vous pouvez ainsi conjuguer n'importe quel verbe et vous direz : Mi parolas, je parle : ili parolas, ils parlent ; vi parolis, vous parliez, vous avez parlé ; ni parolos, nous parlerons ; li parolu, qu'il parle ; mi parolus, je parlerais, etc.

Si l'on ajoute à cela un participe passé en *ita* : parolita, parlé ; un participe présent en *anta* : parolanta, parlant ; et quatre autres participes, d'un emploi moins courant, on aura le tableau intégral de toute la conjugaison espérantiste.

Telle est la constitution si claire, si ingénieuse, je dirai plus, si géniale que le Dr Zamenhof a su donner à la langue artificielle et c'est bien là une des principales raisons qui attirent à l'esperanto des myriades d'adeptes.

Reste la question du vocabulaire. Le Dr Zamenhof est parti de ce

point de vue, le plus naturel et le plus sûr qui se puisse concevoir, à savoir de faire passer dans l'esperanto tous les mots qui déjà sont internationaux, en leur accordant toutefois l'orthographe phonétique de la langue et l'une ou l'autre, suivant le cas, des terminaisons grammaticales o, a, e, etc. Les mots suivants sont donc espérantos, parce qu'internationaux et compris par tous : telefono, teatro, fiziko, fotografio, muzeo, etc.

Pour ce qui est des vocables non strictement internationaux, le Dr Zamenhof a choisi les racines susceptibles d'être comprises par la majorité des peuples (de langues européennes, bien entendu). Or les langues européennes étant très fortement imprégnées de latin, ce sont tout naturellement les racines romanes qui prédominent dans l'esperanto, ce qui lui donne, soit dit en passant, sa sonorité et son harmonie.

J'ai dit plus haut qu'un système d'affixes permet sans peine de multiplier presque à l'infini le nombre des mots dérivés. Voyons donc de quelle façon a été résolu ce problème essentiel du vocabulaire. Tout simplement en généralisant l'emploi de certains affixes, tout en donnant à chacun un sens strict et bien déterminé. Il n'est pas question, dans les quelques lignes qui suivent, d'étudier de près le fonctionnement des six préfixes et des vingt-deux suffixes de l'esperanto, mais quelques exemples suffiront pour illustrer la méthode et montrer quel parti l'esperanto a su tirer d'un mécanisme du langage, qui, dans nos langues vivantes, est la confusion même.

Si, par exemple, connaissant le mot racine désignant un être masculin, vous voulez en tirer le nom de l'être féminin correspondant, vous n'avez qu'à ajouter le suffixe *ino* à la racine et vous aurez ainsi : patro, père, et patrino, mère ; filo, fils, et filino, fille ; knabo, garçon, et knabino, jeune fille ; bovo, bœuf, et bovino, vache, etc. D'où économie d'étude d'un très grand nombre de mots. La préfixe *ge*, en revanche, réunit les deux sexes : gepatroj, parents (père et mère) ; gesinjoroj (messieurs et mesdames) ; gefiloj (cousins et cousines), etc. Le préfixe *mal* fournit tous les contraires : bona, bon, et malbona, mauvais ; utila, utile, et malutila, nuisible ; helpi, aider, et malhelpi, entraver ; gajni, gagner, et malgajni perdre ; alta, haut, et malalta, bas, etc. Le suffixe *eco* indique la qualité abstraite : bela, beau, et beleco, beauté ; juna, jeune, et juneco, jeunesse ; granda, grand, et grandeco, grandeur, etc. Enfin, toutes les professions sont indiquées par le suffixe *isto* : instrui, instruire, et instruisto, instituteur ; pano, pain, et panisto, boulanger ; komerco, commerce, et komercisto, commerçant ; pordo, porte, et pordisto, portier, etc.

C'est ainsi qu'en peu de jours, après s'être assimilé une grammaire qui peut tenir en quelques lignes, après avoir appris le maniement de quelques affixes, on peut se mettre à écrire sans trop de fautes et bientôt sans fautes — car l'on n'a pas ici à redouter l'écueil des irrégularités, — à lire les lettres des correspondants de tous pays, les œuvres déjà nombreuses de la littérature espérantiste ou les quelque trente journaux périodiques qui, en Suisse, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Russie, en Espagne, en Bulgarie, etc., voire même au Pérou, au Mexique ou au Chili soutiennent l'effort de la propagande espérantiste.

En Suisse se publient deux journaux espérantistes : Le *Svisa Espero*, organe officiel mensuel de la Société suisse et le *Juna Esperantisto*, organe mensuel destiné à la jeunesse. Le prix d'abonnement de l'un et de l'autre de ces deux journaux est de deux francs l'an, l'abonnement au *Svisa Espero* donnant en même temps droit de sociétaire de la Société espérantiste suisse.

En quelques mois, pour peu qu'on veuille s'en donner la peine, on sera à même de converser avec les milliers de partisans que compte la langue. En effet, les Sociétés et Groupes espérantistes se font de mois en mois plus nombreux. En janvier 1904, il existait 96 groupes, répartis en 14 pays ; en janvier 1905, il y en avait 160, en 18 pays ; il y en a actuellement plus de 200.

C'est en France que le mouvement est le plus intense, puis vient l'Angleterre, où quarante groupes se sont fondés et prospèrent depuis le mois de novembre 1902. Il existe même des groupes en Amérique, au Japon et en Nouvelle-Zélande, et nombreux sont les espérantistes isolés. Un « Adresaro », publié chaque annnée, donne l'adresse d'une faible partie seulement des espérantistes .. et il renferme plus de vingt mille noms !

En Suisse, dix-sept groupes fonctionnent déjà, qui sont affiliés à la Société espérantiste suisse, fondée il y a trois ans : ce sont les groupes de Genève, de St-Gall, de Rolle, de Nyon, de Bâle, de Zurich, du Locle, des Brenets, de Soleure, de Winterthur, de Neuchâtel, de Berne, de Bienne, de Laufon, de Lausanne. D'autres groupes ecore sont sur le point de se fonder.

Dès maintenant, par conséquent, l'esperanto peut rendre des services signalés, tant aux touristes qu'aux commerçants même et de nombreux espérantistes ont pu faire le tour de l'Europe en se servant partout de la langue internationale. Au mois d'août 1905, mille cinq cents espérantistes environ, venus de toutes les parties de l'Europe et même de continents lointains, fraternisèrent pendant une semaine, prouvant au monde que l'idée de langue internationale n'est pas une utopie et que l'esperanto tient

et au-delà tout ce que ses adeptes étaient en droit d'en attendre. Cette année, du 28 août au 6 septembre 1906, le IIme Congrès universel d'esperanto tiendra ses assises en Suisse, et c'est Genève qui aura l'honneur de fêter pendant quelques jours les vaillants champions de la langue auxiliaire. Nous espérons qu'ils trouveront dans notrepatrie, si accessible à toutes les nobles causes et à toutes les grandes idées un terrain bien préparé et que bientôt la Suisse sera l'« Esperantujo », le cœur de l'esperanto.

Un mot encore pour finir. Au Congrès international des instituteurs, qui s'est tenu à Liège en septembre 1905, Congrès auquel prirent part plus de sept mille participants de toute l'Europe, l'esperanto a été choisi comme la langue auxiliaire, devant faciliter au sein de la Fédération des instituteurs les relations entre collègues de tous pays. La cause de l'esperanto ne peut être en de meilleures mains.

MAURICE BOUBIER.

⁂ **L'Esperanto.** — — Le mouvement vers une langue auxiliaire internationale dépasse les espérances que ses promoteurs avaient pu concevoir. En 1903, nous indiquions les titres de douze journaux ou revues consacrées à la propagande de cette langue artificielle. Nous pouvons aujourd'hui ajouter à cette liste les organes suivants :

Scienca revuo, à Paris ; *Espero de Katalunjo*, en Catalogne ; *Suno hispana*, à Valence ; *Antauen Esperantistoj*, à Lima ; *The Esperantist*, à Londres ; *Juna Esperantisto*, à Genève ; *Espero katolika*, à Tours (France) ; *Chilio Esperantista*, à Santiago (Chili) ; *Meksika Lumturo* (le Phare mexicain), à Santa Rosa (Mexique) ; *Munhena Esperantisto*, à Munich ; *Trumpetisto*, en Bulgarie ; *Unua Paso*, à Sofia ; *Esperanto*, à Jalta (Russie), *Algeria Stelo*, à Alger ; *Esperanto*, à Céret (France) ; *Tra la Mondo*, à Meudon (France) ; *Esperanta Ligilo* (pour les aveugles), à Paris ; *Esperanta Studento* (Angleterre) ; *Centrameriko Esperantista (Guatemala)*, *Esperantisten* (Suède).

Nous indiquions également les principaux cours qui se donnaient en France. Actuellement, une telle énumération serait impossible, à peine pouvons-nous indiquer approximativement l'état du mouvement en Suisse.

Genève marche en tête, avec quatre sociétés et sept cours publics.

Lausanne a un cours organisé par la Société des commerçants.

La même société en a ouvert également à Nyon, à La Chaux-de-Fonds et à Aarau.

A Bâle, un groupe s'est constitué et a ouvert un cours, il en est de même à Winterthour.

Au Locle, le groupe fondé sous les auspices de la Société pédagogique a ouvert ses portes à 66 élèves. Aux Brenets, c'est une quarantaine de personnes qui se rangent sous l'étoile verte, et à Neuchâtel, on nous assure que plus de 250 personnes suivent les leçons.

Morges et Rolle également ont vu des cours s'ouvrir chez eux.

La presse quotidienne a annoncé en son temps le congrès espérantiste de Boulogne et le succès qu'il a obtenu. Douze cents espérantistes venus de tous les

pays civilisés se sont entretenus dans l'idiome international et se sont compris. C'était là la grande épreuve et elle a réussi. L'Esperanto n'est plus un idéal, une théorie, c'est un fait, il vit, on le parle, on l'écrit, on se comprend.

Les groupes genevois se sont mis sur les rangs pour recevoir cette année le congrès international. Le programme en est fixé et le congrès se tiendra à Genève, du 28 août au 6 septembre prochains. Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat du congrès : quai de l'Ile, 15, Genève. A.-P. D.

CAISSE DES INSTITUTEURS BERNOIS

L'assemblée générale de la Caisse d'assurance des instituteurs bernois a eu lieu le mercredi, 2 mai, dans l'Aula du gymnase de Berne. La séance a été ouverte à 9 h. $^1/_4$ par M. le président Itten, instituteur à Thoune, qui parle des attaques et des critiques dont l'institution a été l'objet dans la presse de l'ancien canton. Il ne croit pas qu'une revision des statuts amènera une réduction des cotisations, car une caisse qui n'offrirait pas toutes les garanties financières suffisantes n'obtiendra jamais l'approbation du corps enseignant bernois.

M. le Dr Graf, président du Comité d'administration, commente le rappor annuel imprimé qui a été distribué à tous les membres de la caisse. Il constate les relations agréables qui ont toujours régné avec la Direction de l'instruction publique, les inspecteurs scolaires et les commissions d'écoles. Le comité a accordé une pension à un instituteur, bien que sa retraite n'ait pas été prise en considération par la Direction de l'instruction publique.

Le corps enseignant de Thoune avait demandé :

1° Que la valeur en espèces des prestations en nature des communes soit ajoutée au traitement pour servir de base au calcul de la pension ;

2° Que la Caisse d'assurance prenne à sa charge plus de la moitié des contributions de rachat payées par les instituteurs âgés, désirant faire partie de l'institution ;

3° Qu'un pourcentage plus élevé du traitement soit accordé comme pension aux instituteurs âgés qui sont entrés dans la caisse ;

4° Que le corps enseignant de Thoune soit transféré dans la IIIme classe (300 fr.) en ce qui concerne la déduction des prestations en nature.

Après mûre délibération, le comité d'administration a reconnu l'impossibilité d'entrer en matière sur les points 2 et 4, à cause des conséquences financières et autres. Par contre les demandes 1 et 3 seront traitées lors de la revision des statuts en 1908. Les instituteurs, âgés de plus de quarante-deux ans, entrés dans la caisse ont été mis à contribution dans une proportion si forte, qu'il est juste de leur accorder quelque compensation. Si l'on peut y arriver en augmentant de quelques pour cent le montant de leur pension, on aura trouvé une solution équitable.

Le comité d'administration a jugé aussi que le gain futur d'un instituteur pensionné ne devait avoir aucun effet rétroactif sur la pension accordée. Ce n'est là que justice, et on ne se figure guère comment on pourrait réduire le montant d'une pension quand le bénéficiaire gagnerait quand même une partie de son entretien dans l'agriculture, le commerce ou l'industrie. Il en serait autrement si le pensionné reprenait du service actif dans l'enseignement. Dans ce cas, la pension est suspendue.

Les maîtresses d'ouvrage, dont l'enseignement est la source principale de revenus, pourront aussi être reçues dans la caisse sur leur demande motivée. Nous ne pouvons qu'engager les collègues à attirer l'attention des maîtresses d'ouvrages principales sur les avantages de l'institution.

Le cas de l'instituteur Geiser, disparu depuis le 31 mars 1905, est liquidé. Le certificat de décès a été établi sur présomption de mort et le capital assuré a pu être payé à ses ayants-droit.

Au 31 décembre 1905, la caisse comptait 1923 membres de la IIIme section, 66 membres de la IIme section et 120 membres de la Ire section, soit un total de 2109 membres.

Le rapport annuel a été adopté à l'unanimité sans discussion.

On passe ensuite au rapport financier. La fortune au 31 décembre 1905 se monte à 1 143 194 fr. 20 cent., soit 845 693 fr. 95 pour la IIIme section, 271 487 fr. 10 pour la IIme section et 26 013 fr. 15 pour le fonds de secours. La première section n'a aucune fortune, chaque membre reçoit une rente de 50 francs payée par les revenus de la IIme section.

La fortune de la IIIme section a augmenté, en 1905, de 383 444 fr. 20 cent. et celle de la IIme section a diminué de 3092 fr. 05, ce qui s'explique naturellement par la remarque ci-dessus. Il a été payé 20 rentes diverses (III) se montant à 4689 fr. 90, 5 assurances de capitaux (II) pour 7700 fr., 132 rentes de 50 fr. (I) par 6600 fr. et 14 secours pour 990 fr. ; les frais d'administration se montent à 7751 fr. 40.

M. le Dr Moser, président de la commission de vérification des comptes, constate que le canton de Berne possède maintenant un millionnaire de plus : c'est le corps enseignant primaire. Il croit toutefois que la contribution annuelle de l'Etat pour 100 000 francs est trop faible en comparaison de celle des assurés qui se monte à 137 900 fr. D'après lui, la caisse aurait, en 1905, plutôt fait un déficit qui ne pourra se constater que dans la prochaine revision technique. Le subside d'Etat de 100 000 francs tablait sur l'entrée dans la caisse des instituteurs ayant trente-six ans et moins. On est allé jusqu'à quarante-deux ans et les six classes d'âge nouvelles sont plutôt une charge qu'un gain. Il en est de même de tous les instituteurs âgés de plus de quarante-deux ans qui sont entrés dans la caisse d'assurance en payant des primes de rachat. En outre, les instituteurs mettent la caisse à contribution dans une proportion à laquelle on était loin de s'attendre. M. le Dr Moser ne fait toutefois pas de proposition ; il recommande l'approbation des comptes, ce qui se fait sans aucune opposition.

L'assemblée discute ensuite la requête de MM. Brand et consorts qui demandaient la revision de l'article 39 des statuts. L'instituteur dont le traitement augmente doit, en effet, verser à la caisse le montant de l'augmentation de six mois.

M. le Dr Graf constate que dans les nouveaux statuts de la caisse d'assurance des employés de chemins de fer fédéraux, le versement, en cas d'augmentation de traitement, porte sur l'amélioration de neuf mois, soit quatre mois et demi à la charge de l'employé et quatre mois et demi à la charge de l'administration. On pourrait trouver une autre solution en augmentant de un pour cent la prime de l'instituteur. Elle s'élèverait alors à six pour cent du traitement et retomberait sur les éléments stables de la société, tandis que les instituteurs qui quittent la campagne pour la ville en seraient déchargés. Deux rapports, de M. Hartmann,

mathématicien du Département fédéral des chemins de fer, et de M. Bohren, ancien employé à la caisse des rentes suisses à Zurich, concluent également au maintien de cette ressource. M. le Dr Graf croit que si l'on veut diminuer les prestations de l'instituteur, il n'y a d'autre moyen que d'augmenter le subside de l'Etat dans la même proportion. C'est là aussi la conclusion à laquelle se rallie l'assemblée.

M. Büssard conseille ensuite à ceux qui ont des réclamations à présenter de bien vouloir suivre l'ordre hiérarchique, le président local, le comité de district et le conseil d'administration. Sur la proposition de M. Pulver, d'Aarwangen, on décide de ne plus publier dans le *Bulletin* le nom des instituteurs pensionnés avec le montant de leur pension. L'assemblée est levée à onze heures et demi. Un dîner en commun réunit encore les délégués à l'hôtel de la Cigogne, où M. le Dr Graf célébra les bienfaits de l'association en vue de la prospérité nationale.

La caisse d'assurance nous a fait l'impression d'être un établissement sérieux dans lequel les instituteurs peuvent avoir toute confiance. Les questions soulevées sont examinées à fond et promptement résolues. Les comptes sont tenus à double par la Direction de l'instruction publique et par l'administration. Le Conseil liquide toutes les demandes avec rapidité et avec la plus grande bienveillance pour tous les membres. Les primes sont encaissées régulièrement et placées à la Caisse hypothécaire de sorte que les intérêts ne chôment pas. Cela est nécessaire si l'on veut que l'établissement réponde à ses obligations et puisse dans une certaine mesure venir en aide aux victimes de l'enseignement, aux veuves et aux orphelins des instituteurs. H. Gobat.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — † **Ed. Briaux.** — Vendredi, 20 avril dernier, une triste cérémonie réunissait, au hameau de Vers-chez-les-Blanc, sur Lausanne, une très nombreuse assistance. Les représentants des autorités municipales et scolaires, presque tous les instituteurs du district et bon nombre des districts voisins, deux sociétés de chant, une foule d'amis, de parents, d'élèves, avaient tenus à accompagner à sa dernière demeure la dépouille mortelle d'Ed. Briaux, instituteur. Au cimetière de La Sallaz, M. Schnetzler, directeur des écoles, en des paroles éloquentes, retraça la carrière du défunt et rappela ses grandes qualités d'éducateur. M. E. Savary, au nom de la *Société pédagogique vaudoise*, montra ce que fut Ed. Briaux comme père de famille, collègue, ami, citoyen ; puis, les deux sociétés chorales de Vers-chez-les-Banc et Belmont et les instituteurs du district exécutèrent le beau chœur : « Les adieux », de G. Doret, que le défunt aimait beaucoup. C'est avec une profonde émotion que tous quittèrent le champ du repos.

Ed. Briaux naquit le 9 août 1851. Il fréquenta les écoles primaires, puis l'école secondaire de Villeneuve. Il entra à l'Ecole normale en 1876 et obtint son brevet en 1879. La même année, il était appelé à remplir le poste de Villars-Mendraz, qu'il quitta en 1882 pour se rendre à Belmont. C'est dans cette localité qu'il dépensa ses forces sans compter jusqu'en 1904, moment où les autorités lausannoises l'appelèrent à la direction de l'école de Vers chez-les-Blanc. A la fin de l'hiver dernier, il se sentit peu bien, mais continua, malgré le déclin rapide de ses forces, à donner ses leçons. Il remplit son devoir jusqu'au bout et c'est bien

de notre ami que l'on peut dire qu'il est tombé au champ d'honneur. Il assista encore aux examens écrits, tenta de présider aux examens oraux, mais inutilement ; on dut le porter dans son lit. Il ne se releva plus. Cependant il voulut mettre complètement en ordre les nombreuses écritures de fin d'année et ne fut tranquille qu'après avoir remis son tableau d'examen aux autorité scolaires ; le 18 avril, il rendait le dernier soupir.

Ed. Briaux fut un père de famille modèle, un éducateur au vrai sens du mot, mais avant tout un homme de devoir. Nous adressons l'expression de notre profonde et sincère sympathie à la veuve éplorée et aux orphelins ; puisse-t-elle diminuer quelque peu leur grande douleur ! E. S.

⁂ **Musée scolaire cantonal.** — Pendant l'hiver qui vient de s'écouler, il a été fait 420 prêts de séries de vues pour les projections lumineuses, ce qui représente un ensemble de plus de 10 000 vues ayant passé en divers endroits du canton sous les yeux des écoliers ou des participants aux conférences populaires. Les six lanternes que possède le Musée scolaire ont été continuellement en circulation. Il a été décidé de suspendre les prêts de ce matériel pendant le semestre d'été, afin de permettre d'en faire plus facilement la vérification, de compléter les séries contenant des vues détériorées. La mise en circulation recommencera au 1er novembre prochain. L. Henchoz.

† **Louis Débétaz.** — Une figure bien connue dans la région du pied du Suchet vient de disparaître, c'est celle de M. Louis Débétaz, ancien instituteur à Rances. Né en 1833, il consacra le meilleur de sa vie à l'école. Il débuta à Péney-Vuitebœuf, puis alla à Mutrux et enfin dirigea la première classe de Rances durant trente-deux ans. En reconnaissance de ses éminents services, cette commune lui fit honneur de sa bourgeoisie. Cet excellent éducateur, ce citoyen généreux laisse un grand vide dans le cercle nombreux de ses anciens élèves. Que sa famille reçoive nos sympathies cordiales. S.

† **Auguste Beaudet-Pittet.** — Le 17 avril écoulé, une foule émue et recueillie accompagnait au champ du repos un excellent citoyen : Auguste Beaudet-Pittet, ancien instituteur.

Breveté en 1868, A. Beaudet fut instituteur à Cottens, puis à Mont-la-Ville, où il s'était fait apprécier comme éducateur distingué et père de famille modèle. C'était un patriote actif et convaincu et un homme de bon conseil.

En 1898, il prenait une retraite bien méritée pour se retirer à Pampigny. Malheureusement, plusieurs fois la maladie est venue troubler ses dernières années et enfin, le 15 avril écoulé, l'inexorable mort a calmé ses souffrances.

De nombreux citoyens, des instituteurs et des anciens élèves sont venus témoigner leur affection à l'ami défunt et leur sympathie à la famille affligée.

Bibliographie nationale suisse. Le fascicule V 10 C de la Bibliographie nationale suisse, qui vient de paraître chez K.-J. Wyss, à Berne, et dont la rédaction a été confiée à M. A. Sichler, donne la première partie de la liste de tous les ouvrages (livres, brochures et articles de revues) qui traitent de l'éducation et de l'instruction en Suisse. L'importance de la question qui, dans notre pays spécialement, devrait intéresser tout citoyen, et le nom de l'auteur des cahiers relatifs à la pédagogie, déjà avantageusement connu par sa remarquable bibliographie des ouvrages se rapportant aux chemins de fer, assureront aux nouveaux fascicules un succès mérité. — Prix 3 fr. ; 356 pages.

PARTIE PRATIQUE

ASTRONOMIE

Le Ciel

du 15 mai au 15 juin.

SOLEIL.

	le 15 mai	le 1er juin	le 15 juin
Lever à	5 h. 03 m.	4 h. 47 m.	4 h. 42 m.
Coucher à	7 h. 56 m.	8 h. 16 m.	8 h. 26 m.
Durée du jour :	14 h. 53 m.	15 h. 29 m.	15 h. 44 m.

LUNE.

Dernier quartier,	mardi	15 mai.
Nouvelle lune,	mercredi	23 mai (fin de la *lune rousse*).
Premier quartier,	jeudi	31 mai.
Pleine lune,	mercredi	6 juin.
Dernier quartier,	mercredi	13 juin.

PLANÈTES.

Mercure, d'abord étoile du matin, se lève, le 15 mai, 39 m. avant le soleil ; devient étoile du soir, et se couche, le 15 juin, 53 m. après le soleil.

Vénus, étoile du soir, se couche 2 h. environ après le soleil.

Mars, inobservable.

Jupiter, visible à l'ouest au crépuscule, se rapproche du soleil, et finit par être inobservable.

Saturne, dans le *Verseau*, se lève, le 15 mai, 2 h. 14 m. } avant le soleil.
le 15 juin, 3 h. 52 m. }

LOUIS MAILLARD.

AGRICULTURE

Les pépinières forestières scolaires.

La question de la création de pépinières forestières scolaires est à l'ordre du jour ; elle a été posée par la Société vaudoise des Forestiers il y a deux ans. Avant cette époque, beaucoup de communes se déchargeaient sur l'Etat du soin des cultures forestières et trouvaient plus simple d'obtenir de celui-ci des plants bon marché, plutôt que d'en assumer eux-mêmes la production. La nouvelle loi forestière vaudoise oblige maintenant les communes ayant plus de 100 ha. de forêts à avoir une pépinière. De plus, la Société vaudoise des Forestiers, considérant qu'il était nécessaire d'intéresser davantage, que dans le passé, notre jeunesse aux choses de la forêt, décida de consacrer une partie de ses ressources à favoriser la création de pépinières scolaires. Par l'intermédiaire du Département de l'Instruction publique et des Cultes et du Département de l'Agriculture, elle lança un appel aux Municipalités, aux Commissions scolaires et aux instituteurs. Cet appel a été entendu, puisque cet hiver une trentaine de pépinières lui ont envoyé un rapport. Pour la première fois, des subsides ont été accordés à un grand nombre d'entre elles ; c'est un précieux encouragement. Le projet de la Société des Forestiers est ainsi en bonne voie de réalisation.

Ajoutons que le Département de l'Agriculture encourage de son côté l'exécu-

tion de travaux forestiers par les écoles, en fournissant gratuitement les graines, en achetant au prix du marché les plantes de bonne qualité, et que les forestiers cantonaux donnent toutes les directions dont on peut avoir besoin.

Pourtant, il ne faut pas se le dissimuler, la création et l'entretien d'une pépinière forestière comporte une certaine responsabilité, demande une grosse somme d'efforts et amène d'inévitables tracas. Les instituteurs désireux de tenter l'expérience et d'y consacrer une partie de leur temps, ne doivent pas oublier qu'il s'agit d'un travail continu, important, qui demande surtout à être fait à temps. Animé d'excellentes intentions, l'instituteur se heurtera souvent à l'opposition de tous ceux, et ils sont encore nombreux, pour qui toute innovation à l'école est chose inutile et qui croient toujours que l'élève ne va en classe que pour apprendre à lire. Il est de toute nécessité d'avoir l'appui des autorités et de posséder un règlement précis, afin qu'il n'y ait pas d'équivoque lorsque le moment de la livraison des plants sera arrivé et qu'il s'agira de régler les comptes.

Une importante question est celle du matériel nécessaire à l'entretien des cultures ; il faut avoir des outils en nombre suffisant. Il ne faut pas qu'au moment de partir au travail, les élèves soient obligés de se mettre en quête d'instruments ; les parents qui les prêteront une fois de bonne grâce, le feront à la longue avec un mouvement d'humeur et il suffira d'un manche cassé ou d'une pelle détériorée pour que la mauvaise humeur devienne de l'hostilité. D'ailleurs, la dépense à prévoir n'a rien d'effrayant et peut facilement se répartir sur deux ou trois ans ; une vingtaine de binettes, quelques pelles et rateaux de jardin, un cordeau représentent une valeur de quarante francs. Un intéressant exercice est de faire confectionner les manches par les élèves ; on obtient ainsi une notable économie et un matériel qui sera peut-être un peu rustique, mais dont nos jeunes travailleurs seront très fiers.

Mais, nous dira-t-on, les résultats obtenus sont-ils en rapport avec l'effort et le travail fourni ? Nous le croyons ; c'est toujours avec joie que les élèves reçoivent l'avis du départ pour la pépinière ; si quelques-uns aimeraient mieux vagabonder dans le bois voisin, la plupart travaillent avec plaisir et avec goût. Ils parlent avec beaucoup de fierté de *leurs* cultures, s'intéressent à la levée des semis, à la reprise des plants repiqués et éprouvent énormément de satisfaction à livrer de beaux et de bons plants. Le prix de ceux-ci ayant été relevé ces dernières années, la satisfaction morale se double d'une satisfaction financière que l'imagination de nos écoliers a bientôt transformée en longues excusions, en joyeuses promenades.

Cependant le côté financier ne doit pas être le seul à considérer ; il ne faut pas faire de nos classes des sociétés commerciales. C'est surtout le côté éducatif qu'il faut viser et ce doit être le véritable but de ces entreprises. Nos programmes portent au degré supérieur nombre de sujets qui ne peuvent être étudiés efficacement que sur place. Au cours de nos travaux de défonçage, par exemple, que d'excellentes observations ne pourrons-nous pas faire sur les sols, leur composition, les amendements, le drainage ? Plus tard, à l'époque des repiquages et des semis, on aura à se servir d'engrais ; on pourra alors donner des indications, faire des comparaisons d'autant plus précieuses qu'elles auront été pratiques, et qui fourniront à nos futurs agriculteurs des données sur cette question si importante de l'emploi des engrais chimiques. Plus tard encore, les élèves pourront observer les dégâts commis par les courtilières, les mulots et les vers blancs qui

souvent anéantissent les semis et compromettent les plantations. La pépinière étant placée ordinairement près de la forêt, le maître en profitera pour faire des promenades sous bois On visitera des coupes, parlera de reboisements, de jardinage ; on étudiera les ennemis des forêts, bostriches ou autres, on fera des exercices de cubage. Ces entretiens, intercalés dans les heures de travail, les font paraître courtes et délassent les élèves.

D'ailleurs, ces heures passées en gai labeur à la lisière de la grande forêt, sont des heures de détente, d'expansion, où la contrainte habituelle de la classe n'existe pas. Là seulement, le caractère réel de l'élève se met à jour et tel garçon qui, sur les bancs de l'école, semble un indiscipliné et un paresseux, apparaît dans ces leçons comme un travailleur adroit et consciencieux. Cela ne veut pas dire que chacun doit être libre de s'occuper à son gré. Il doit, au contraire, régner dans la pépinière une discipline parfaite ; le travail sera réparti et organisé avec un ordre rigoureux ; là, plus qu'ailleurs, le maître pourra montrer ce que peut le travail méthodique et régulier. La pépinière doit être un modèle de propreté, de bonne tenue ; rien ne doit être négligé, répartition des cultures, importance à accorder à chacune d'elles, alignements, sentiers, etc. tout doit montrer qu'il existe un plan d'ensemble et que rien n'a été placé au hasard. Ce n'est d'ailleurs qu'à cette condition que la pépinière répondra à son but et que les critiques qui auraient pu être formulées au début tomberont.

Nous avons parlé tout à l'heure d'engrais, d'aucuns prétendront peut-être qu'ils sont de trop. Ce sont évidemment des frais, mais ils sont rapidement compensés par le fait qu'avec leur emploi on pourra repiquer plusieurs fois dans le même sol, évitant ainsi chaque année des travaux de défonçage souvent trop pénibles ; puis la beauté des plants n'en souffrira certes pas.

Il y aurait à craindre, nous disait un jour un collègue, que par la création d'un trop grand nombre de pépinières, il y ait surproduction et par conséquent abaissement des prix et rémunération insuffisante du travail. D'abord, nous l'avons déjà dit, ce n'est pas au résultat financier qu'il faut viser ; puis il n'y aura guère que les localités forestières du Jorat et de la montagne qui auront intérêt à cette création ; les villages de la plaine où n'existent que des bois taillis, peuvent s'en passer et ont peut-être déjà une pépinière fruitière ; quant aux écoles du vignoble, je ne vois pas pourquoi elles n'auraient pas une pépinière viticole. S'il y a surproduction, on restreindra les cultures, voilà tout ! Ce qu'il en restera sera encore suffisant pour occuper une classe. En effet, si l'on compte une étendue de 1000 m², la mise en rapport et l'entretien d'une telle surface demande déjà un temps considérable. Elle permet de faire d'importants semis de conifères et de feuillus, et de fournir annuellement environ huit mille plants repiqués de trois ans ; il n'y a là rien d'énorme et c'est la demande ordinaire de beaucoup de communes.

Encore un mot. On nous dira peut-être que nous accordons beaucoup d'importance aux questions forestières. Ceux qui habitent dans un de nos villages du Jorat, par exemple, savent que la forêt a la première place dans les occupations d'une grande partie de la population (je ne parle pas ici des oisifs lausannois ou autres qui aiment à venir rêver dans nos sapinières, béatement étendus sur le dos). Pendant six mois de l'année, nos campagnards y trouvent un travail assuré et les comptes communaux en tirent leur principale ressource. Beaucoup de nos élèves auront plus tard, comme membres d'un de nos Conseils généraux ou d'une

Municipalité, à discuter des choses de la forêt, à diriger des coupes et des reboisements; en attirant leur attention sur ces questions et en cherchant à les y intéresser, nous aurons fait quelque chose pour le bien de nos campagnes.

J. Tissot.

SCIENCES NATURELLES

Le hanneton.

Directions. — 1. *Description.* — Les trois régions du corps : tête, thorax ou corselet, abdomen. Les anneaux que l'on remarque principalement sur l'abdomen : le hanneton, comme tous les autres insectes, est un *annelé.*

La *tête* porte : les yeux, les antennes qui paraissent être les organes de l'odorat et du toucher; les mandibules, les lèvres, les mâchoires, qui entourent la bouche.

Le *thorax* est pourvu de trois paires de pattes et de deux paires d'ailes. Les ailes supérieures sont dures : elles forment comme un étui qui recouvre et protège les deux autres ailes fines et transparentes, sillonnées par de nombreuses nervures. Les pattes sont articulées.

L'*abdomen* est formé d'anneaux mobiles les uns sur les autres. De chaque côté de ces anneaux se remarquent de petits trous par où pénètre l'air qui sert à la respiration de l'animal. Quand le hanneton est au repos, il distend, puis resserre ses anneaux pour favoriser le mouvement de l'air à l'intérieur de son corps.

Le hanneton se nourrit ordinairement de matières végétales. Il broie ses aliments entre ses fortes mâchoires et mandibules. Il commet de nombreux ravages dans les cultures, en s'attaquant aux feuilles et aux bourgeons. C'est un animal nuisible qu'il faut détruire, mais non faire souffrir. Pour cela, il suffit de jeter dans un lait de chaux les animaux engourdis que l'on ramasse à l'aurore après avoir secoué les arbres.

2. *Ses métamorphoses.* — En avril ou en mai, le hanneton pond des œufs, puis meurt peu de temps après. Les œufs éclosent au bout d'un mois environ. Il en naît des *larves* appelées communément *vers blancs.* Ces vers blancs vivent constamment sous terre. Ils se nourrissent de matières végétales et principalement de racines qu'ils découpent avec leurs puissantes mandibules. Ils sont extrêmement voraces. Aussi leur tube digestif est-il très développé. Ils se meuvent difficilement à cause de la courbure de leur corps.

Les vers blancs vivent à l'abri de la lumière pendant trente-deux mois environ. Ils restent engourdis pendant l'hiver, mais ils vivent très activement d'avril à novembre. Ils commettent des dégâts qui chaque année se soldent par des dizaines de millions de francs.

Au mois de mars de la troisième année, le ver blanc s'entoure d'une membrane protectrice. Il forme une *nymphe.* Immobile jusqu'à la fin du mois d'avril, la nymphe subit de profondes modifications et se transforme en *insecte ailé* ou hanneton qui sort de terre et prend son vol vers les jeunes feuilles et les tendres bourgeons.

La plupart des insectes subissent des métamorphoses analogues à celles que subit le hanneton.

Citer quelques autres insectes nuisibles. Gravures. Description rapide.

(Manuel général.)

COMPTABILITÉ

Compte d'une pépinière forestière.

La pépinière occupait une superficie de 1000 m². En 1905, 300 m² ont été défoncés ; 100 m² ont été faits par les élèves, le reste a été mis en soumission et exécuté à raison de f. 0,15 le m². Le terrain est fourni gratuitement par la commune.

Il a été acheté des outils pour une somme de f. 20.

Du 1 au 5 mai, il a été repiqué 15 000 brins d'épicéa ; 10 000 ont été fournis par nos semis et 5000 par l'Etat qui les vend à raison de f. 3 le mille. Frais de transport des brins f. 1. Il a été employé pour les repiquages 50 kg. de poudre d'os à f. 12,50 le q.

Il a été semé de l'épicéa, du frêne et de l'aune. Les graines sont fournies gratuitement par l'Etat ; frais de transport f. 0,50.

En juillet, nouvel achat d'outils, f. 2,50.

Au mois de février 1906, la Société vaudoise des Forestiers accorde à la pépinière un subside de f. 15. Il a été livré à la commune 7000 plants d'épicéa à f. 15 le mille ; 800 plantes d'aune à f. 18 le mille, et 200 frênes à f. 18 le mille. Il est de plus livré à un particulier 450 plants d'épicéa à f. 16 le mille.

Les frais divers, correspondances, etc., s'élèvent à f. 1,50.

Quel est le bénéfice réalisé par la classe sur sa pépinière ?

Compte annuel d'une pépinière scolaire.

	Dépenses		*Recettes*	
1905 - 1906	F.	C.	F.	C.
Defonçage : 200 m² à f. 0,15	30	—		
Achat d'outils	20	—		
» de 5000 brins à f. 3 le mille.	15	—		
Frais de transport des brins	1	—		
» » graines	—	50		
Engrais : 50 kg. poudre d'os à f. 12,50 le q. . . .	6	25		
Nouvel achat d'outils	2	50		
Subside de la Société des Forestiers			15	—
Vente de 7000 plants, épicéa à f. 15 le mille. . .			105	—
» 800 » aune à f. 18 » . . .			14	40
» 200 » frêne à f. 18 » . . .			3	60
» 450 » épicéa à f. 16 » . . .			7	20
Frais divers	1	50		
Pour balance : le bénéfice net est de	68	45		
Sommes égales :	145	20	145	20

J. Tissot.

CARTES CÉLESTES

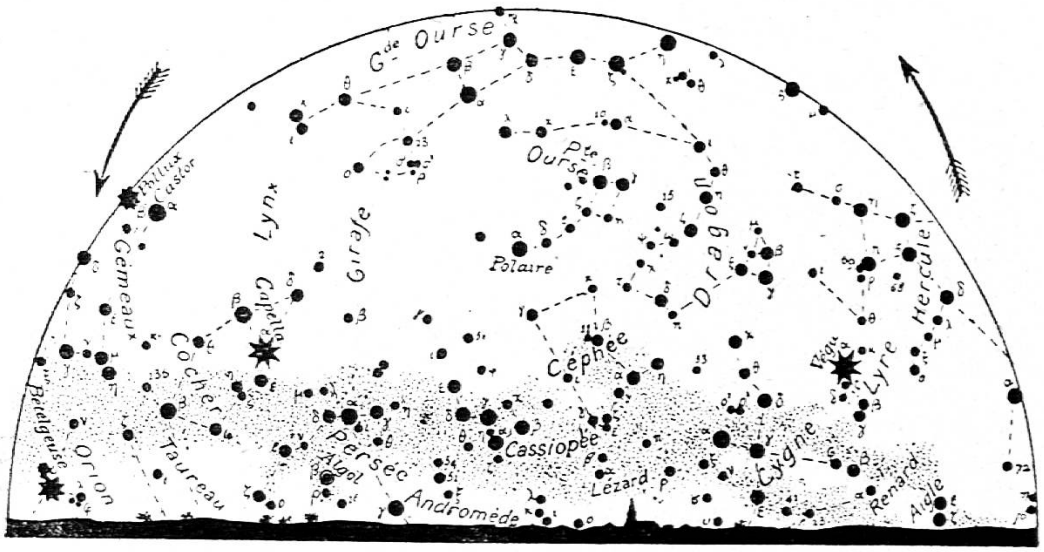

Nord.

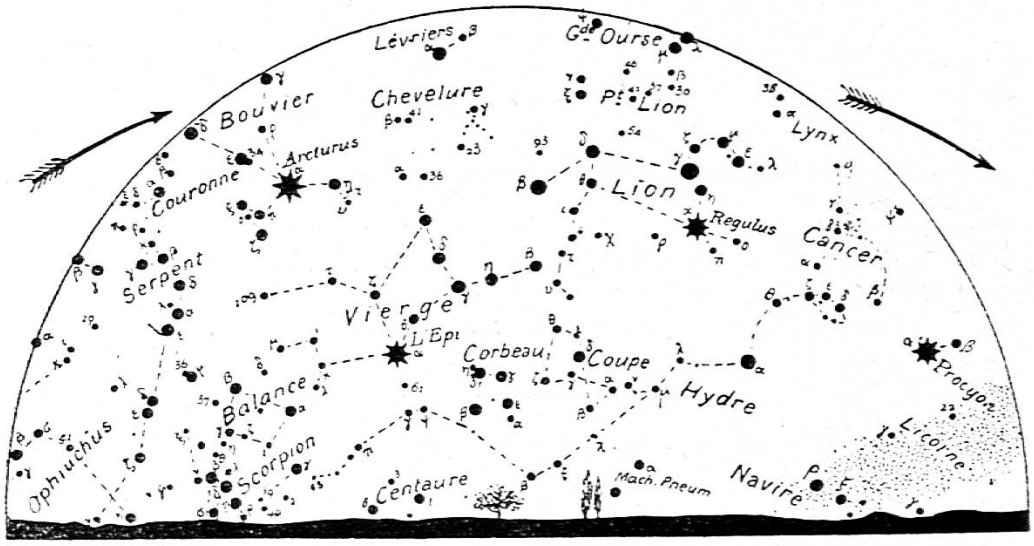

Sud.

(Les cartes, tirées de l'*Annuaire astronomique* de Camille Flammarion, représentent deux vues perspectives du ciel, en mai et juin, au commencement de la nuit.)

Pensées.

Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas. PASCAL.

La conscience est le meilleur livre du monde que nous ayons ; c'est celui que l'on doit consulter le plus souvent. PASCAL.

Quiconque se confie en soi-même est voué à une irrémédiable défaite ; au point de vue humain, la victoire est impossible. E. DE PRESSENSÉ.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places au concours.

MM. les régents et Mmes les régentes sont informés qu'ils doivent adresser au département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

RÉGENTES. — **Jongny** (semi-enfantine), fr. 800 et autres avantages légaux ; 22 mai.

VILLARS-BURQUIN. — L'examen pour la nomination d'une régente dans cette commune aura lieu **mercredi 16 mai,** à 9 ½ h. du matin.

Collèges communaux.

BEX. — Le poste de maître de sciences mathématiques physiques et naturelles, comptabilité et dessin au collège mixte de **Bex** est au concours.

Obligations légales.

Traitement annuel fr. 2500.

Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique et des Cultes, 2e service, jusqu'au **4 juin** prochain, à 6 h. du soir.

Nomination.

Le 4 mai, le Conseil d'Etat a nommé à titre définitif, M. Paul Givel, en qualité de maître de français, d'arithmétique, de comptabilité, etc., aux élèves filles du collège industriel mixte du Chenit, Sentier.

Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN
Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

Nouveau Larousse Illustré
(en 7 volumes)

Broché : 210 fr. Richement relié : 250 fr. — Conditions de payement : 10 fr. par mois.

On peut souscrire auprès de M. Henri Meylan, à Renens-Gare.

Que chacun profite

Systèmes brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles déposés.

Maison

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 ***Havre 1893***
Paris 1889 ***Genève 1896***
Paris 1900

Les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire.

Attestations et prospectus à disposition.

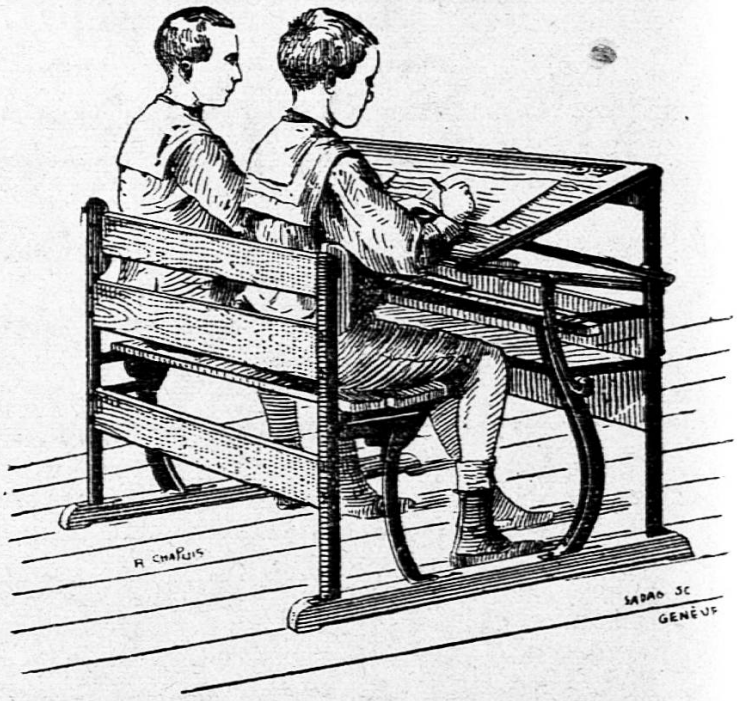

Pupitre avec banc
Pour Ecoles Primaires
Modèle nº 20
donnant toutes les hauteurs et inclinaisons nécessaires à l'étude.
Prix : fr. 35.—.

PUPITRE AVEC BANC
ou chaises.
Modèle nº 15 *a*
Travail assis et debout
et s'adaptant à toutes les tailles
Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDÉ
par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES
fixes et mobiles, évitant les reflets.
SOLIDITÉ GARANTIE

PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE
et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

Localités vaudoises ou notre matériel scolaire est en usage : Lausanne, dans plusieurs établissements officiels d'instruction ; Montreux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavannes, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully, Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, etc...

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIEMENT FACILE

LES MACHINES A COUDRE

SINGER

qui ont déjà obtenu à Paris 1900, le

GRAND PRIX

viennent de remporter

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES

A

l'Exposition universelle de St-Louis (Amérique)

où

LE GRAND JURY INTERNATIONAL

leur a décerné

SEPT GRANDS PRIX

POUR
- Le plus grand **progrès** réalisé ;
- Les **perfectionnements** les plus récents ;
- **Marche la plus douce ;**
- Travaux de broderies, dentelles, garnitures ;
- Machines de famille reconnues les **meilleures du Monde entier,** etc.

Ce succès immense et sans précédent
prouve sans contestation possible la **supériorité** *des machines à coudre*
SINGER

Paiements faciles par termes — Escompte au comptant

S'adresser exclusivement : **COMPAGNIE SINGER**

Direction pour la Suisse

13, rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

Pour la Bibliothèque de l'Education Musicale populaire

Vient de paraître :

L'ART DU CHEF D'ORPHÉON

PAR

Amédée REUCHSEL

Préface de M. Henri MARÉCHAL

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos. — CHAPITRE PREMIER. Aptitudes et connaissances du chef d'orphéon. — CHAPITRE II. Les études préliminaires. Solfège et justesse. — CHAPITRE III. Le chant. — CHAPITRE IV. Le mouvement. Les cotes métronomiques. — CHAPITRE V. Le rythme. — CHAPITRE VI. Les nuances. — CHAPITRE VII. La diction. — CHAPITRE VIII. La mise au point finale. La gesticulation et la mimique. Conseils généraux et remarques. — CHAPITRE IX. Le répertoire. La littérature orphéonique. — CHAPITRE X. L'Orphéon français. Son passé. Son avenir. — APPENDICE. L'Orphéon étranger. Les plus anciennes chorales de France.

Prix, broché : 3 Fr. net.

Très grand succès. ☛ **L'HARMONIUM MODERNE**

Premier album de pièces faciles, originales et transcriptions inédites d'Auteurs classiques et modernes ; versets, préludes, Noëls, cantiques populaires soigneusement harmonisés, etc., etc., publié sous la direction de L.-J. Rousseau, lauréat du Conservatoire de Paris, avec la collaboration de MM. Alphonse Mustel et Joseph Bizet, lauréat au Conservatoire de Paris.

Edition soignée, net 2 Fr. 50

La Gerbe

Recueil de **chants** pour **Chœur mixte**

RELIGION — PATRIE — NATURE

composés ou adaptés par **K. GRUNHOLZER.**

Cet ouvrage, si impatiemment attendu, sort enfin de presse. Des 112 numéros qui le composent, aucun ne dépasse la difficulté moyenne, la seule permise aux Sociétés qui, presque toujours, ne disposent que d'un temps très restreint.

Comme son nom l'indique, ce recueil contient des chœurs pour toutes circonstances ; la musique, bien inspirée, deviendra la favorite de tous nos chœurs mixtes.

Edité en format de poche (13 × 19), on le trouvera très pratique pour courses, réunions, etc., etc. Son prix modique le rend accessible à toutes les bourses.

Prix net, Fr. 3.— relié toile. Envoi en examen. Rabais par quantité.

Les derniers succès pour Chœurs d'hommes.

SANDRÉ, G. Les Forgerons	1.—	**REUCHSEL, A. La mort de l'aigle**	1.—
CHADOURNE, A. Orphéonistes	1.50	**LANGER, F. Au bord du lac**	—.75
GRANDJEAN, S. Elan	—.50	**GRANDJEAN, S. Mon pays**	—.50
KLING, H. Impressions d'automne	1.50	**KLING, H. Rhône et Arve**	1.50

Envois à l'examen

FŒTISCH FRÈRES, Editeurs de Musique

à LAUSANNE et VEVEY

Succursale à PARIS, 14, rue Taitbout, 9e

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLIIme ANNÉE — No 20. LAUSANNE — 19 mai 1906.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **R. Ramuz**, instituteur, Grandvaux.

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur à l'Université.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard,** Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Petit-Lancy.
Grosgurin, L., prof., Genève.
Pesson, Ch., inst., Céligny.

Jura Bernois.

MM. **Gylam,** A., inspecteur, Corgémont.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.
Chatelain, G., inspect., Porrentruy.
Mœckli, Th., inst., Neuveville.
Sautebin, instituteur, Saicourt.
Cerf, Alph., maître sec., Saignelégier.

Neuchâtel.

MM **Rosselet,** Fritz, inst., Bevaix.
Latour, L., inspect., Corcelles.
Hoffmann, F., inst., Neuchâtel.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Rusillon, L., inst., Couvet.
Barbier, C.-A., inst., Chaux-de-Fonds.

Vaud.

MM. **Pache,** A., inst., Moudon.
Rochat, P., prof., Yverdon.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise
Dériaz, J., inst., Baulmes.
Magnin, J., inst., Lausanne.
Magnenat, J., inst., Oron.
Guidoux, E., inst., Pailly.
Guignard, H., inst., Veytaux.
Faillettaz, C., inst., Arzier.
Briod, E., inst., Lausanne.
Visinand, E., inst., La Rippe.
Martin, H., inst., Chailly s/Lausanne

Tessin.

M. **Nizzola,** prof., Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritschi,** Fr., Neumünster-Zurich.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Dr Vincent,** Conseiller d'Etat, président honoraire, Genève.
Rosier, W., prof., président, Petit-Lancy.
Lagotala, F., rég. second., vice-président, La Plaine, Genève.

MM. **Charvoz,** A., inst., secrétaire, Chêne-Bougeries.
Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès, — assurances mixtes, — assurances combinées, — assurances pour dotation d'enfants.**

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, 4, pl. Riponne, à **Lausanne**; P. Pilet, agent général, 6, rue de Lausanne, à Vevey, et Gustave Ducret, agent principal, 25, rue de Lausanne, à Vevey ; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges. Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon ; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10, rue de Hollande, à Genève.

H985ᵃx

Siège social : rue de Hollande, 10, Genève

Librairie Payot & Cie, Lausanne

Vient de paraître — **André GLADÈS**

Florence Monneroy

Récits de la vie du cœur.

Précédés d'une préface par **Edouard Rod.**

Avec un portrait
d'après un dessin de Carlos Schwab.

Un volume in-16, de 345 pages.

Prix : 3 Fr. 50

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

EPARGNE SCOLAIRE

La **Caisse mutuelle pour l'Épargne**, 56, rue du Stand, **Genève**, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire.**

Instituteur

Pour un **pensionnat** dans le canton de Neuchâtel, on demande un instituteur pas trop jeune, de langue française et possédant la pratique de l'enseignement. Prière de s'adresser à **Müller-Thiébaud, à Boudry.** H. 3175 N.

Nouveau Larousse Illustré

(en 7 volumes)

Broché : 210 fr. Richement relié : 250 fr. — Conditions de payement : 10 fr. par mois.

On peut souscrire auprès de M. Henri Meylan, à Renens-Gare.

Que chacun profite

La Fabrique suisse d'Appareils de Gymnastique

DE

R. ALDER-FIERZ, HERRLIBERG (Zürich)

Médaille d'argent (la plus haute récompense) aux Expositions de Milan 1887 et Paris 1889. Exposition nationale de Genève 1896

offre en vente, aux conditions les plus favorables, tous les appareils en usage pour

la Gymnastique des Ecoles, des Sociétés et Particuliers

INSTALLATIONS COMPLÈTES

DE

SALLES ET D'EMPLACEMENTS DE GYMNASTIQUE

Pour prix-courant et catalogue illustré, s'adresser au représentant général,

H. WÆFFLER, professeur de gymnastique à Aarau.

P. BAILLOD & Cie

Place Centrale. **LAUSANNE** *Place Pépinet.*

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

Montres garanties dans tous les genres en **métal,** depuis fr. 6; **argent,** fr. 15; **or,** fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale.

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise
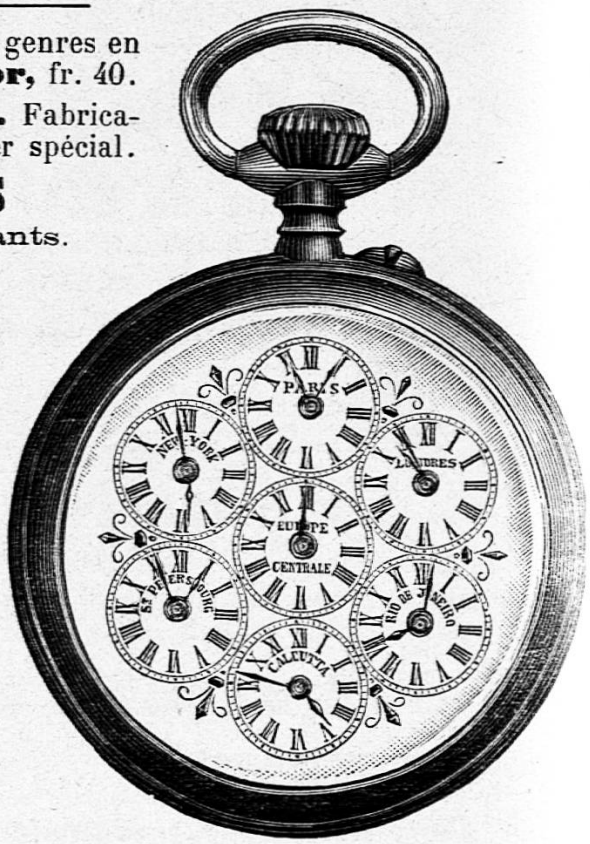
10 % au corps enseignant.